

COMMUNIQUE

Une communication sur les performances de la qualité des réseaux mobiles circule dans les médias depuis un certain temps, distinguant l'opérateur Moov Africa comme étant le numéro 1 de l'Internet au Bénin.

A cet effet, l'ARCEP BENIN appelle l'attention de tout le public intéressé que cette évaluation n'émane pas de sa structure et ne repose sur aucune base légale et réglementaire en vigueur au Bénin.

En tout état de cause, les responsables desdits agissements répondront des préjudices et dommages qu'auront engendrés ces actions de communication.

L'ARCEP BENIN rappelle, par ailleurs, qu'elle demeure la seule structure légalement compétente pour évaluer la qualité de service et à la comparer entre les opérateurs au Bénin. A cet effet, elle invite le public à consulter sur son site www.arcep.bj, les informations qu'elle rend disponibles sur la qualité des réseaux de communications électroniques en République du Bénin.

Fait à Cotonou le 04 Février 2021

Le Président,




Flavien BACHABI